



PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 325
Règlement sur la rémunération des élus

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.



Directrice générale et secrétaire-trésorière
Anne Beauchemin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Anne Beauchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 9 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 mars 2022.

Signé par : 
Anne Beauchemin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière